



Les groupements d'employeurs

Les groupements d'employeurs (GE) ont été créés pour favoriser le développement de l'emploi sur un territoire. Le salarié d'un groupement a un seul contrat de travail avec un seul employeur : le GE. Les contrats signés sont, dans leur majorité, des Contrats à Durée Indéterminée (CDI). En effet, l'objectif du groupement d'employeurs est de satisfaire les besoins en main d'œuvre d'entreprises qui ne pourraient pas employer seule un salarié à temps plein.

Certains groupements d'employeurs, les GEIQ (Insertion et Qualification) ont plus particulièrement pour mission la qualification et l'intégration de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Les Groupements d'employeurs

Economie sociale

GEDES 35

Espace Anne de Bretagne
15 rue Martenot
35000 Rennes
02.23.20.48.35
info@gedes35.fr
www.gedes35.fr

Sport

GE Sport Bretagne

Maison Départementale des Sports
13B, avenue de Cucillé
35043 Rennes
09 64 18 87 57
vanessa.berhault@profession-sport-loisirs.fr
www.qesportbretagne.fr

Multisectoriel

Hély

Espace clubs
2 avenue de la Préfecture
35042 Rennes Cedex
02 99 33 63 33
contact@helys.org
www.helys.org

Cafés Hôtels Restaurants

RESO 35

4 rue du Bordage - Bâtiment D
35510 Cession-Sevigné
02 99 50 57 02
contact35@resoemploi.fr
www.resoemploi.fr

Les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

Multisectoriel

GEIQ - Arc'emploi

2 avenue de la Préfecture
35042 Rennes
02 99 05 46 28
nmondjii@fac-metiers.fr

Bâtiment Travaux Publics

GEIQ Bâtiment

22 rue de la Donelière
35000 Rennes
02 99 27 85 23
geiq.batiment35@orange.fr
www.geiqbtp35.fr/